Un nouveau fédéralisme fiscal pour améliorer la productivité du Canada

James Milway¹ Institute for Competitiveness and Prosperity

UN DÉBAT SUR LES FORCES et les faiblesses du fédéralisme fiscal du Canada est en cours. Ici, en Ontario, la question posée est la suivante : le transfert de 23 milliards de dollars — le prétendu écart fiscal — est-il équitable pour l'Ontario? Cet écart est la différence entre ce que les Ontariens versent au gouvernement fédéral, d'une part, et ce que dépense le gouvernement fédéral dans la province, d'autre part.

La question est difficile à répondre, car l'équité est souvent un jugement personnel. On s'entend depuis longtemps au Canada pour dire que les provinces riches, les nanties, doivent venir en aide aux moins riches, les non-nanties. Comme l'Ontario a toujours été une province nantie, il ne devrait surprendre personne que les Ontariens contribuent largement au bien-être des régions non nanties du Canada.

Il y a plutôt, selon nous, une question plus importante à résoudre. Le mandat de l'Institut est d'étudier la productivité et la compétitivité afin d'améliorer le progrès et la prospérité économiques en Ontario spécifiquement, mais aussi au Canada d'une façon générale. Travaillant d'un point de vue ontarien, notre objectif est de savoir si cette dépense nette de 23 milliards de dollars par année dans le reste du Canada

améliore la compétitivité et la prospérité partout au pays — et en Ontario. Pour nous, la question fondamentale en est une d'efficacité : dans quelle mesure le transfert net de ressources à partir de l'Ontario réussit-il à développer la compétitivité et la productivité à long terme du Canada?

Notre réponse est claire. Le fédéralisme fiscal ne réussit pas à accroître la productivité du Canada ni sa prospérité future.

Notre document a trois objectifs. En premier lieu, analyser « l'écart de prospérité » du Canada et les raisons profondes du sous-investissement dans la productivité. En deuxième lieu, aborder la façon dont le fédéralisme fiscal favorise la consommation de la prospérité actuelle plutôt que l'investissement dans la prospérité future, d'où son inefficacité à diminuer les inégalités régionales de la productivité et de la prospérité. Enfin, proposer des solutions pour « réparer » le fédéralisme fiscal.

Écarts de productivité et de prospérité du Canada

Le Canada est l'un des pays les plus prospères du monde — de fait, de tous les pays comptant au moins la moitié de notre population, seuls les États-Unis enregistrent un PIB par habitant

L'auteur est directeur exécutif de l'Institute for Competitiveness and Prosperity, une organisation indépendante sans but lucratif créée en 2001 comme bras de recherche du Groupe de travail de l'Ontario sur la compétitivité, la productivité et le progrès économique. Ce document a été présenté au groupe d'examen des politiques visant à augmenter la productivité au Canada, qui s'est réuni à Ottawa (Ontario), le 4 novembre 2005, pour célébrer le 10° anniversaire du Centre d'étude des niveaux de vie. Le document s'inspire du document de travail de l'Institut, intitulé Fixing Fiscal Federalism, publié en octobre 2005 et disponible à www.competeprosper.ca. Courrier : j.milway@competeprosper.ca.

supérieur. Pourtant, nos recherches ont révélé que le Canada est moins compétitif que les États-Unis depuis plus de deux décennies. De plus, notre écart de prospérité — c'est-à-dire le niveau du PIB par habitant — avec les États-Unis laisse de plus en plus à désirer depuis 1981. En 2003, les États-Unis présentaient un PIB par habitant supérieur de 7 200 \$ à celui du Canada; en 1981, cet écart était de 1 800 \$ (2003 \$).

Cet écart de productivité nous enseigne que les Canadiens, avec les mêmes ressources naturelles, matérielles et humaines, réussissent moins à augmenter la valeur des biens et services qu'ils produisent pour les consommateurs d'ici et d'ailleurs. L'écart de prospérité signifie que les Canadiens ne jouissent pas de leur plein niveau de vie et que, à titre de société, nous risquons d'affaiblir le filet de sécurité sociale dont nous sommes tous très fiers.

Quels sont les facteurs de cet écart de prospérité? Selon notre examen des éléments qui sont à la base de la prospérité, c'est le renforcement de la productivité qui peut le plus accroître le niveau de vie des Canadiens. À notre avis, l'offre de main-d'oeuvre au Canada se rapproche de celle des États-Unis. Notre profil démographique comporte des avantages par rapport à celui des États-Unis — le pourcentage de notre population qui est d'âge actif — l'utilisation de notre population active potentielle et le nombre d'emplois en fonction du nombre d'habitants d'âge actif. Les heures travaillées par emploi nous défavorisent — et de récents travaux par Statistique Canada indiquent que ce facteur est pire que ne l'imaginaient la plupart des observateurs. Toutefois, une fois réunis, ces facteurs de l'offre de main-d'oeuvre figurent pour moins du tiers de notre écart de prospérité de 7 200 \$ avec les États-Unis.

La productivité explique la plus grande partie de notre écart de prospérité.

Quels sont dont les facteurs à la base de l'écart de productivité? L'Institute for Competitiveness and Prosperity a cerné, dans un document produit en 2005, quatre facteurs qui nous défavorisent par rapport aux États-Unis.

Urbanisation moins étendue. Un plus faible pourcentage de Canadiens, comparativement aux Américains dans les régions statistiques métropolitaines, habitent une région métropolitaine (qu'on appelle région métropolitaine de recensement). Les économistes et les géographes urbains s'entendent sur l'importance de l'agglomération urbaine pour créer des effets de maillage et des économies d'échelle. Nous observons une corrélation positive entre le degré d'urbanisation d'un État ou d'une province et sa productivité. Notre plus faible degré d'urbanisation diminue notre potentiel de productivité et de prospérité de 3 300 \$ par habitant.

Niveau de scolarité plus bas. Les travailleurs plus instruits sont plus productifs. Les Canadiens sont moins instruits que leurs homologues aux États-Unis. Le nombre de Canadiens jouissant d'un grade universitaire est moins élevé, ce qui fait que les salaires sont moins élevés. Selon nos estimations, notre sous-scolarisation a une incidence négative de 1 100 \$ sur le PIB par habitant.

Sous-investissement en capital. Entre 1991 et 2003, le secteur privé au Canada a investi près de 13 % de moins par dollar de PIB dans les machines, l'équipement et les logiciels que sa contrepartie aux États-Unis. Ce sous-investissement érode lentement la vigueur relative de notre stock de capital. À son tour, cette érosion diminue la productivité de notre main-d'oeuvre et, du même coup, notre prospérité. Selon nous, ce sous-investissement équivaut à une perte de PIB d'au moins 400 \$ par habitant.

Efficacité plus réduite de nos grappes industrielles. Même si la composition de l'industrie est fort variée au Canada, la productivité dans nos grappes industrielles est de beaucoup inférieure à celle des grappes similaires aux États-Unis. La prime salariale inférieure dans nos grappes d'industries de production commercialis-

able par rapport à celle des industries locales nous indique que la productivité de nos grappes est de 14 % inférieure à celle des États-Unis. Cela se traduit par une diminution du PIB de 1 400 \$ par habitant au Canada. Le Canada jouit d'un mélange de grappes industrielles plus attrayant qu'aux États-Unis, ce qui confère à notre PIB un apport de 1 100 \$ par habitant, neutralisant de ce fait son efficacité moins élevée.

Nos travaux indiquent que le Canada n'investit pas aussi massivement que les États-Unis. Pour renforcer notre capacité d'innovation et d'amélioration de la productivité, nous devons avoir des taux d'investissement compétitifs dans le capital humain et physique. Notre sous-investissement est un des principaux facteurs qui expliquent la diminution de 7 200 \$ du PIB par habitant, ou 15,7 %, entre notre pays et les États-Unis.

Tout comme aux États-Unis, nous investissons au départ dans l'infrastructure de base pour maintenir notre compétitivité individuelle et commerciale dans le monde. Mais une fois investi le dernier dollar au Canada, les tenants de la prospérité aux États-Unis continuent d'investir. Ce schéma de diminution est vrai autant pour les particuliers, les entreprises que les gouvernements au Canada.

Notre sous-investissement est généralisé. Par rapport aux États-Unis :

- nous sous-investissons dans les machines,
 l'équipement et les logiciels qui sont à la base des gains de productivité;
- nous sous-investissons dans l'éducation à mesure que les étudiants avancent dans le système et nous délaissons ainsi les avantages supérieurs que des ressources humaines plus compétentes apporteraient à l'économie;
- nous sous-investissons dans l'intégration des immigrants et nous ne profitons pas pleinement de leur potentiel économique; et
- nous sous-investissons dans notre prospérité future, du fait que les gouvernements ont

délaissé les secteurs d'investissement propices à notre prospérité pour cibler plutôt ceux qui consomment le revenu courant.

Notre analyse des dépenses engagées par l'ensemble des gouvernements au Canada entre 1992 et 2002 révèle que pour chaque dollar dépensé à la consommation de la prospérité courante en 1992 (surtout les soins de santé et les services sociaux), les gouvernements ont investi 55 cents dans des domaines comme l'éducation et l'infrastructure. Lorsque les gouvernements partout au pays ont commencé à s'attaquer à leur déficit, ils ont davantage sabré dans les investissements que dans la consommation. En 2002, pour chaque dollar de consommation, nos gouvernements ont investi 50 cents. Pendant ce temps, ce pourcentage aux États-Unis se dirigeait dans une direction opposée, à savoir de 52 cents à 55 cents. Cela nous inquiète que nos gouvernements, évidemment sous la pression du public, n'investissent pas assez dans notre prospérité future.

Fédéralisme fiscal : des occasions manquées d'accroître la prospérité

Le fédéralisme fiscal est un autre exemple de structures qui favorisent la consommation de la prospérité courante au détriment d'un investissement dans la prospérité future. Le transfert des ressources des Canadiens dans les provinces nanties vers les Canadiens dans les provinces non nanties s'opère par les mécanismes fédéraux de dépense et d'imposition :

- D'abord, la plupart des impôts fédéraux sont progressifs. Cela signifie que les provinces affichant des revenus personnels supérieurs à la moyenne de même qu'un secteur corporatif plus vaste versent un pourcentage plus élevé des taxes et impôts que leur pourcentage de la population nationale et du produit national brut (PIB).
- En deuxième lieu, bon nombre des programmes de dépenses du gouvernement

fédéral visent les particuliers à faible revenu. Les dépenses sociales du fédéral, comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ou divers crédits d'impôt, ciblent les Canadiens à faible revenu. Les prestations d'assurance-emploi (AE) sont plus élevées là où le chômage sévit davantage. Les programmes d'aide aux entreprises sont plus généreux dans les régions où le secteur des entreprises est moins développé.

En troisième lieu, le gouvernement fédéral effectue des transferts en espèces directement aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Il y a deux types de transfert entre gouvernements. Il y a d'abord les paiements de péréquation, qui ont spécifiquement pour but de transférer des ressources des provinces jouissant de revenus supérieurs à la moyenne à celles dont les revenus sont inférieurs à la moyenne. Par une série de formules, le gouvernement fédéral détermine les provinces qui sont admissibles aux paiements de péréquation et le montant que chacune recevra. À l'heure actuelle, l'Ontario et l'Alberta ne touchent pas de paiements de péréquation, au contraire de toutes les autres. Il y a ensuite les transferts égaux par habitant. Les principaux sont le Transfert canadien en matière de santé (TCS), qui aide les provinces à assurer des soins de santé, et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui a pour but de financer les programmes sociaux et l'éducation. Toutes les provinces reçoivent ces transferts par habitant presque tous sur la même base.

En Ontario, pour l'exercice 2004-2005, l'écart entre les sommes perçues des résidents de la province et ce que le gouvernement fédéral dépense s'élevait à 23 milliards de dollars.

Un fédéralisme fiscal bien rodé devrait pouvoir réduire les disparités régionales dans les niveaux de vie. Tout aussi important, il devrait également pouvoir supprimer les écarts dans les niveaux de vie futurs en augmentant la productivité dans les régions non nanties. S'il atteignait ces deux objectifs, il augmenterait sans équivoque les niveaux de vie pour tous les Canadiens.

Mais le système actuel de fédéralisme fiscal au Canada parvient-il à atténuer les déséquilibres régionaux dans les revenus et la compétitivité? A-t-il effectivement pour conséquence de niveler et d'augmenter les niveaux de vie partout au pays? Les réponses à ces questions sont importantes puisque le Canada cherche à créer plus de richesse et à assurer une plus grande prospérité à chacun.

À notre avis, le fédéralisme fiscal ne réussit pas à promouvoir la compétitivité et la prospérité du Canada. C'est tout simplement un ensemble de programmes de transferts nets qui a pour conséquence de transférer des ressources des secteurs de haute productivité vers des secteurs de faible productivité, diminuant ainsi le niveau absolu de la productivité.

En contrepartie, le fédéralisme fiscal au Canada augmente le niveau du revenu personnel disponible dans les provinces non nanties grâce aux transferts fédéraux. Les inégalités entre nos provinces sont moins prononcées qu'entre les États américains. Et cette diminution se poursuit à un rythme plus rapide que chez nos voisins du Sud.

Toutefois, le fédéralisme fiscal réussit moins bien à augmenter le taux de croissance du produit intérieur brut ou de la productivité dans les provinces non nanties. Le Canada n'a pas pu atteindre une convergence du PIB par habitant entre les provinces et avec les États-Unis aussi bien qu'il a pu le faire en ce qui touche le revenu personnel disponible. Les chiffres nous indiquent que le Canada n'a pas réussi aussi bien que les États-Unis à réduire la dispersion du PIB par habitant, c'est-à-dire le potentiel de création de la richesse.

Dans dix-sept des vingt dernières années, les disparités régionales du PIB par habitant ont été moins fortes aux États-Unis qu'au Canada. Les tendances dans l'élimination de ces inégalités sont presque identiques dans les deux pays. Si ces tendances se maintiennent, le Canada ne pourra jamais diminuer les inégalités régionales dans le PIB par habitant au même rythme que les États-Unis.

Lorsqu'on examine la compétitivité de chaque province et de chaque État depuis deux décennies, on constate beaucoup plus de fluidité aux États-Unis qu'au Canada. Les provinces riches et pauvres et celles entre les deux sont essentiellement les mêmes aujourd'hui qu'il y a 25 ans. Les États américains présentent un classement beaucoup plus varié. Lorsque le classement des États ou des provinces demeure essentiellement inchangé, cela signifie que les régions non nanties ne réussissent pas à dépasser leur performance médiocre. Une culture de défaitisme et de dépendance a pu s'installer au sein des régions non nanties, et leur économie peut ne pas avoir la robustesse ou la diversité d'avantages qui lui seraient nécessaires.

Une comparaison du fédéralisme fiscal canadien au progrès des États nantis et non nantis aux États-Unis révèle que le Canada puise énormément plus de ressources des plus riches pour les redonner aux plus pauvres, sans toutefois engendrer une convergence plus serrée au niveau de la compétitivité ou de la productivité des régions non nanties. Le problème fondamental tient au fait que le fédéralisme fiscal au Canada est fortement biaisé vers la consommation de la prospérité courante — dans ce cas, la consommation de la prospérité courante des provinces nanties par les provinces non nanties — plutôt que vers l'investissement dans une prospérité future.

En examinant les éléments du PIB par habitant, force est de constater que le Canada n'a pas réussi à réduire les disparités régionales dans plusieurs domaines. Le taux de convergence se manifeste plus lentement entre les provinces canadiennes qu'entre les États américains pour ce qui est du taux d'emploi, du degré d'urbanisation et de la scolarité. De fait, les disparités entre les provinces canadiennes s'exacerbent en ce qui concerne la productivité globale, l'investissement privé dans les machines, l'équipement et les logiciels ainsi que les heures travaillées par travailleur. En contrepartie, le Canada parvient à faire converger plus rapidement les taux d'activité des régions que ce n'est le cas aux États-Unis.

Il est difficile d'imaginer que les transferts fédéraux n'ont pas contribué à réaliser une convergence des revenus personnels disponibles dans les régions. À notre avis, toutefois, ils ont très peu d'effet sur la convergence du PIB par habitant, qui est une mesure du potentiel de création de la prospérité. Depuis 20 ans, les transferts et les dépenses du fédéral ont fait passer chaque année un PIB de 1 400 \$ par habitant des provinces nanties aux provinces non nanties. Il est important de souligner, comme l'illustre un examen des dépenses à la base du fédéralisme fiscal, qu'une part importante de ce transfert de ressources a eu lieu dans des domaines qui favorisent la consommation de la prospérité courante : paiements de péréquation, transferts en matière de santé et de programmes sociaux vers les provinces, transferts vers les particuliers, et prestations d'AE.

On ne saurait considérer le fédéralisme fiscal comme un programme réussi. Pour qu'il le soit, les ressources transférées aux provinces non nanties contribueraient à un développement plus rapide de la productivité et de la compétitivité dans les provinces non nanties. Il serait alors justifié de détourner les ressources d'un secteur de plus grande productivité vers un autre de moindre productivité afin d'en favoriser une croissance plus rapide. Cela ne s'est pas produit.

Il incombe au gouvernement fédéral de repenser le fonctionnement du fédéralisme fiscal, car il est trop coûteux, pour la prospérité du Canada, de dépenser d'une manière aussi inefficace qu'on ne le fait aujourd'hui les ressources produites dans les provinces nanties. Le fédéralisme fiscal devrait notamment offrir des allégements fiscaux importants pour stimuler l'investissement, plutôt que des programmes de transfert. Un investissement plus massif en capital dans les provinces non nanties du Canada aidera à stimuler la productivité et leur capacité de création de la richesse.

Surplus budgétaires fédéraux

Notre étude précédente a révélé que, à de nombreux égards, le Canada consomme une trop grande partie de la prospérité actuelle plutôt que d'investir dans la prospérité future. Notre système de fédéralisme fiscal est un autre exemple du genre, et l'insistance à consommer la prospérité courante a pris de l'ampleur à cause des surplus fédéraux constants et involontaires qui se sont succédé. Chaque année, le gouvernement fédéral présente et défend un budget dans lequel il demande aux Canadiens d'accepter un régime fiscal conçu pour percevoir un montant prévu de recettes et d'accepter un programme de dépenses destiné à engager lesdites ressources. Pour chacune des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a misérablement sous-estimé son budget et s'est retrouvé avec d'énormes surplus non prévus. Il a décidé de l'affectation de ces surplus imprévus à l'écart du débat public ou parlementaire habituellement associé aux budgets fédéraux.

Le problème pour l'Ontario est qu'elle contribue de façon disproportionnée aux recettes involontairement élevées qui sont à la base des surplus imprévus, tout en ne bénéficiant cependant que d'une part exagérément faible des dépenses supplémentaires. De bien des façons, cette manière de procéder accélère le déficit de 23 milliards de dollars. Ce montant supplémentaire de transferts nets pourrait être perçu comme injuste pour l'Ontario, car il n'a pas été demandé, ni discuté publiquement, ni intégré à un transfert prévu des

provinces nanties vers les autres moins riches. Il se produit plutôt sous le couvert et, de ce fait, nuit à la prospérité et à la compétitivité de l'Ontario. Il est parfaitement équitable que l'Ontario assume un transfert net du montant prévu et adopté par le Parlement dans le budget fédéral, mais ce ne l'est pas que l'Ontario verse une taxe supplémentaire déguisée.

Peu importe que la perception et la dépense des recettes supplémentaires soient équitables ou non, il est plus important de savoir si le gouvernement fédéral dépense sagement ces ressources. La mesure que nous utilisons à cet égard est le ratio des dépenses de consommation de la prospérité courante aux dépenses d'investissement dans la prospérité future. L'analyse du déploiement des surplus générés depuis une dizaine d'années, tant les surplus prévus qu'imprévus, nous amène à croire que le gouvernement fédéral favorise démesurément la consommation de la prospérité courante plutôt que l'investissement dans une prospérité future.

Lorsque le gouvernement fédéral déploie des ressources supplémentaires, une gestion propice à la prospérité future du Canada devrait amener le gouvernement à consacrer ces ressources supplémentaires à la réduction de la dette ou à des investissements susceptibles d'accroître la prospérité future. À long terme, cette façon de faire augmenterait la capacité de dépense dans la consommation courante. Le gouvernement fédéral a plutôt choisi d'affecter une part disproportionnée des ressources supplémentaires à la consommation de la prospérité courante.

En cas de surplus imprévus, les Ontariens, et tous les Canadiens, devraient demander avec insistance la création d'un mécanisme de gestion du surplus. Un tel mécanisme devrait accorder une priorité plus élevée à la réduction de la dette et à l'augmentation de l'investissement dans la prospérité future plutôt qu'à la consommation de la prospérité courante. Si ces surplus imprévus doivent être transférés aux provinces, ils

devraient l'être en proportion de la contribution de chacune aux surplus en question.

Le problème de l'assurance-emploi

L'assurance-emploi n'est pas un programme d'assurance mais plutôt un programme fiscal dont l'imposition régulière et massive génère des taxes et impôts supérieurs aux dépenses. Dans l'affectation des dépenses, le programme ne fonctionne pas comme un régime d'assurance mais comme un programme de transferts régionaux. Dans cette optique, l'Ontario est un des principaux contributeurs nets. Compte tenu des niveaux élevés constants de chômage dans les provinces non bénéficiaires des fonds de l'AE, il est difficile de prétendre que le programme a réussi à diminuer les disparités régionales sur le plan de la compétitivité.

L'assurance-emploi devrait faire l'objet de deux volets. Le premier volet du programme devrait être tarifé selon les antécédents de manière à être efficient et efficace pour les entreprises canadiennes et leurs travailleurs. Le second volet devrait être déplacé dans un programme de transferts sociaux explicites de manière à en assurer la visibilité et la responsabilité.

Recommandations

En résumé, le fédéralisme fiscal nous apparaît comme une monumentale occasion manquée d'accroître la prospérité et la compétitivité du Canada. Plus inefficace qu'inéquitable, il doit être remanié de fond en comble pour en améliorer l'incidence au Canada. Dans sa forme actuelle, la plus grande lacune du fédéralisme fiscal est qu'il représente une forte consommation de la prospérité courante, et non un investissement dans la prospérité de demain. Voici les modifications que nous recommandons à la structure du fédéralisme fiscal :

Transformer les transferts en des allégements fiscaux qui stimuleront l'investisse-

ment des entreprises de façon à améliorer la prospérité dans toutes les régions. La suppression des transferts aux entreprises dans les régions non nanties et la diminution marquée des taux d'impôt des sociétés pourraient avoir pour conséquence de neutraliser les recettes fiscales et d'améliorer la prospérité dans ces régions. Cela ferait augmenter les investissements des entreprises qui, à leur tour, amélioreraient la productivité et la prospérité. De plus, déplacer l'imposition vers la consommation plutôt que vers les investissements des entreprises grâce à une diminution des impôts des sociétés et à une augmentation de la TPS serait bénéfique pour toutes les régions et réduirait les transferts interprovinciaux.

- Introduire plus de discipline dans les paiements fédéraux de péréquation et de transfert. Le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître de 3,5 % par année d'ici 10 ans les paiements de péréquation — taux qui risque de dépasser la croissance économique dans les provinces nanties qui doivent acquitter la facture. En réponse aux demandes des premiers ministres, le gouvernement fédéral a délié les cordons de sa bourse pour les paiements au titre de la santé et des transferts sociaux - et les bonifie en cours d'année chaque fois qu'un surplus imprévu se produit. Il a aussi signé plusieurs ententes spéciales avec des provinces. Le système actuel perd toute la cohérence qu'il aurait pu avoir, et cette situation doit être réglée.
- S'entendre sur une méthode rigoureuse de gestion des surplus budgétaires fédéraux imprévus. Récemment, le ministre des Finances a proposé un projet de loi destiné à gérer les surplus imprévus. Une autre approche serait d'indiquer dans chaque budget les moyens que le gouvernement prendra en cas de surplus imprévu dans l'année à venir. L'approche peut donc

- être adaptée aux circonstances et examinée par les parlementaires.
- Faire de l'AE un programme d'assurance et le distinguer des transferts sociaux interprovinciaux. Dans un premier temps, le gouvernement fédéral doit fortement diminuer les primes d'AE afin de les jumeler aux prestations de chômage. Le surplus accumulé pourrait être mieux utilisé s'il était confié aux employés et aux employeurs. Du même coup, cela réduirait la tentation d'ajouter de nouvelles prestations aux pro-

grammes d'AE, qui n'ont qu'une conséquence tangentielle sur la diminution des dislocations du chômage. En second lieu, le gouvernement fédéral aurait intérêt à mettre de l'avant chez les employeurs un programme tarifé selon les antécédents afin de faire de l'AE un véritable programme d'assurance. Les employeurs qui représentent une charge accrue pour le système devraient assumer une part plus élevée des coûts que ceux qui en sont actuellement des contributeurs nets.

Référence

Institute for Competitiveness and Prosperity (2005). *Realizing Canada's Prosperity Potential*, disponible à www.competeprosper.ca.